

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2002/6/1
5 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

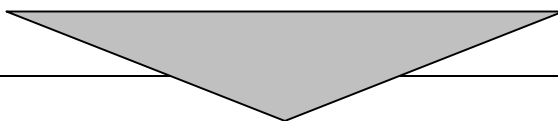
INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ANGOLA 10054.1

Aide alimentaire aux personnes touchées par la guerre

| | |
|----------------------------------|---|
| Nombre de bénéficiaires | 1 160 000 (734 500 femmes) |
| Durée du projet | 18 mois (juillet 2002–décembre 2003) |
| Coût (dollars E.-U.) | |
| Coût total pour le PAM | 233 518 264 |
| Coût estimé pour le gouvernement | 67 500 000 |
| Coût total du projet | 301 018 264 |

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour l'Afrique centrale (ODY): M. H. Arthur

Attachée de liaison, ODY: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé



En Angola, la situation reste extrêmement instable en raison d'une guérilla intense. Les importants mouvements de population dus au conflit perturbent l'économie rurale et la sécurité alimentaire en général et devraient s'intensifier durant l'exécution de la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR).

Le PAM est venu en aide aux personnes déplacées en 1998–1999 en leur distribuant gratuitement des vivres jusqu'à la récolte d'avril 2001. Il a ensuite abandonné ses distributions générales de produits alimentaires et encouragé les stratégies d'autosuffisance par des activités de redressement mises en oeuvre à un stade précoce. L'Angola étant toujours dans une situation de conflit, l'accent sera mis sur la création d'un capital humain au sein de la population cible par le renforcement de capacités et de compétences adaptées à la mobilité de la population. Les buts sont d'encourager l'autosuffisance par différents mécanismes de survie, d'optimiser et d'utiliser au mieux l'aide du PAM au profit de ceux qui sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire, et de préparer le terrain en vue de trouver des solutions plus durables. Le dosage exact d'activités de secours et de redressement variera selon la région en fonction des capacités, de la sécurité et de la vulnérabilité locales. Plus de la moitié des bénéficiaires recevront une aide dans le cadre de programmes de secours d'urgence (distribution de vivres, nutrition et soins médicaux), tandis que les programmes de réinstallation et de vivres-contre-travail et vivres pour la création d'actifs (VCT/VPA) s'inscriront dans la composante redressement.

La situation d'urgence en Angola est chronique et complexe. Dans certaines régions les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) continuent d'affluer en grand nombre tandis que dans d'autres règne une relative stabilité. Reconnaisant que les bouleversements actuels ont touché avec plus ou moins d'intensité les différentes zones, une stratégie d'aide alimentaire souple sera adoptée pour faire face aux situations d'urgence et au redressement. Les interventions tiendront compte des évaluations de la vulnérabilité des PDI et des résidents, le conflit ayant amoindri la capacité d'autosuffisance de nombreux résidents.

Il sera distribué en moyenne chaque mois 17 000 tonnes à 1 160 000 bénéficiaires, dont 734 500 femmes, soit 63 pour cent. Compte tenu des conditions de sécurité et de l'état des routes, le transport aérien devrait constituer le principal mode de livraison à l'intérieur du pays. Toutefois, le PAM s'efforcera dans toute la mesure possible d'assurer les livraisons par la route afin d'en réduire les coûts. Le gouvernement continuera de contribuer aux interventions du PAM, principalement en subventionnant son carburant et en exonérant le Programme des taxes d'atterrissage et de stationnement.

Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR Angola 10054.1—Aide alimentaire aux personnes touchées par la guerre (WFP/EB.2/2002/6/1).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le contexte de la crise

1. Depuis l'indépendance en 1975, les différentes initiatives de paix entre le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) se sont toutes soldées par un échec. Malgré la mise en place d'un gouvernement d'unité et de réconciliation en 1997, les pourparlers ont été interrompus et la guerre a repris en décembre 1998, entraînant des déplacements de population de grande ampleur à la fin de cette même année.
2. Depuis la fin de 1999, ce qui avait commencé comme un conflit civil s'est transformé en guérilla. Les mouvements de PDI se poursuivent dans un climat d'insécurité et d'instabilité qui rend extrêmement difficile la tâche des organisations humanitaires. Le PAM et d'autres organisations humanitaires ont intensifié leurs opérations dans les régions où l'autorité du gouvernement est incontestée et où se trouvent des poches de sécurité relativement stables.
3. Dans les derniers mois de 2001, les mouvements de PDI ont repris avec une certaine ampleur, notamment dans les zones autour de Kuito, Huambo, Malange, Saurimo et Luena. Les combats récents ont aussi déclenché d'importants mouvements de population dans les provinces de Uige, de Zaire, de Bengo, de Huila, de Kwanza Norte, de Moxico et de Kuando Kubango.

Analyse de la situation socio-économique

4. Les exportations de pétrole procurent à l'Angola 90 pour cent de ses devises étrangères. Une grande partie de ces recettes servent à financer l'effort de guerre et à rembourser une dette extérieure d'un montant de 9,5 milliards de dollars E.-U., ce qui limite considérablement le montant des ressources financières disponibles pour les besoins humanitaires. L'inflation était en mai 2001 de 180 pour cent, loin encore de l'objectif de 150 pour cent pour 2001 fixé par le gouvernement dans son Programme de redressement économique. Le pouvoir d'achat de l'Angolais moyen a donc fortement baissé. En avril 2001, le gouvernement a augmenté les prix des combustibles de 62 pour cent, de l'eau et de l'électricité de 40 pour cent, relevant une nouvelle fois le prix des combustibles de 50 pour cent en janvier 2002. Selon une enquête de l'Institut national des statistiques pour 2001, 63 pour cent des ménages des zones urbaines et périurbaines vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et 25 pour cent des ménages survivent au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté. La plupart des ménages dirigés par une femme appartiennent à cette dernière catégorie, dont ils constituent la majorité.
5. Dans le rapport 2001 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Angola figure au 146ème rang (sur 162 pays) de l'indicateur du développement humain, ce qui témoigne de la profonde crise socio-économique que traverse le pays. Entre 1970 et 1995, la population urbaine est passée de 15 à près de 50 pour cent de la population totale, d'où l'apparition d'immenses colonies de squatters urbains, une augmentation considérable du nombre des enfants des rues et une progression de la violence et de l'insécurité urbaines.
6. La guerre civile a entraîné un effondrement progressif de l'économie nationale. Les possibilités d'emploi en milieu urbain sont de plus en plus rares. Les résidents les plus démunis se retrouvent en concurrence avec la vague de personnes déplacées à la recherche des emplois restants. Dans les zones rurales, l'évolution des systèmes de production agricole, qui ont abandonné la production commerciale au profit d'une production de



subsistance, a laissé peu de possibilités aux ménages de se procurer des revenus supplémentaires. Ces ménages sont quant à eux davantage exposés à l'insécurité alimentaire et plus vulnérables face à l'incidence cumulée de la guerre, de la sécheresse et des inondations. Le pays est tributaire depuis les années 80 des importations de denrées et de l'aide alimentaire. La production agricole est circonscrite aux zones sûres, l'accès aux marchés est limité et le risque d'insécurité alimentaire s'aggrave.

7. Le conflit en cours et les risques de mines terrestres ont restreint l'utilisation des terres agricoles. Le vol est courant dans de nombreuses régions, ce qui pousse les agriculteurs à récolter prématurément. L'élevage se limite maintenant à deux provinces dans l'extrême sud-ouest, et les troupeaux de bovins ont été décimés dans l'ensemble du pays. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires menée en mai 2001 a estimé que, grâce à une bonne pluviosité, à l'amélioration de la distribution des semences et des outils ainsi que de l'accès à la terre, la production totale de céréales pour 2000/2001 se situait à 577 000 tonnes, soit 15 pour cent de plus que l'année précédente où les rendements étaient faibles. Les besoins d'importations céréalières ont été estimés, pour la période allant d'avril 2001 à mars 2002, à 581 000 tonnes, dont 405 000 tonnes d'importations commerciales. Les besoins d'aide alimentaire ont été estimés à 176 000 tonnes pour cette même période. L'aide du PAM sera donc nécessaire jusqu'à la prochaine récolte d'avril 2002, date à laquelle une nouvelle mission conjointe PAM/FAO est prévue.
8. Le déplacement des populations est le principal facteur d'insécurité alimentaire dans le pays. Il y aurait actuellement plus de 4,1 millions de personnes déplacées par la guerre, dont 1,36 million au titre de l'effectif confirmées et inscrites pour recevoir une aide humanitaire. Plus de 500 000 d'entre elles sont arrivées dans les zones accessibles depuis 2001, soit cinq fois plus que prévu dans le cadre du processus d'appel commun de 2001.
9. Les milieux humanitaires reconnaissent que l'état nutritionnel s'aggrave pour les PDI et les résidents, qui rivalisent pour accéder aux rares ressources disponibles. Environ 7 000 réfugiés reçoivent actuellement une aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du PAM. On sait peu de choses des populations qui se trouvent hors des zones accessibles, mais on estime que plus de 500 000 d'entre elles auraient besoin d'aide s'il était possible de les atteindre.
10. Les pénuries alimentaires, conjuguées à la médiocrité des soins de santé et des conditions d'hygiène se traduisent en Angola par des taux élevés de mortalité infantile. D'après le rapport annuel pour 2000 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Angola, près d'un tiers des enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, le deuxième taux le plus élevé dans le monde. La mortalité maternelle se place au deuxième rang dans le monde avec 1 854 morts pour 100 000 naissances vivantes. L'espérance de vie est de 45 ans. Les taux élevés de mortalité et de morbidité sont attribués aux facteurs suivants, étroitement liés les uns aux autres:
 - les maladies telles que la tuberculose, la malaria, la trypanosomiase, la poliomyélite et la diarrhée (liées à la médiocrité des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à la faible couverture vaccinale);
 - la malnutrition due à une alimentation pauvre en protéines, aux carences en micronutriments et à une exposition répétée aux maladies infectieuses;
 - le manque d'accès aux services généraux de santé et la rareté des médicaments.

On estime que 69 pour cent de la population n'a pas accès à une eau potable, que 60 pour cent ne dispose pas d'installations sanitaires convenables et que 76 pour cent ne peut accéder aux services de santé.



11. Les femmes et les enfants, qui représentent 70 pour cent des PDI, souffrent le plus de la guerre. Le nombre des ménages dirigés par une femme est élevé et ne cesse de croître; ces ménages ont tendance à devenir de plus en plus pauvres faute de main-d'œuvre et d'outils. Près de 70 pour cent des travailleurs du secteur informel sont des femmes. Les filles les plus âgées s'occupent des enfants et de la maison, et ne vont pas en classe. Les biens du ménage appartiennent en général aux hommes, et se transmettent par héritage en général aux parents de sexe masculin, les veuves se retrouvant dans une situation de grande vulnérabilité.

Mesures prises par le PAM

12. De novembre 1990 à mai 2002, le PAM a organisé neuf opérations d'urgence et quatre IPSR au titre desquelles 1 289 035 tonnes d'aide alimentaire ont été fournies à 1 240 000 personnes touchées par la guerre, et à un nombre record de quelque 2 millions de bénéficiaires par an pendant la période 1993-1995.
13. Les trois premières interventions de redressement, lancées en mars 1996 pendant une période de relative stabilité, ont permis d'entreprendre un certain nombre d'activités de relèvement et favorisé la réinstallation des populations dans leur lieu d'origine tout en poursuivant des programmes nutritionnels. Elles ont été complétées par des interventions visant à ouvrir des routes moyennant le déminage et la réparation de ponts.
14. Lorsque la guerre a repris à la fin 1998, le PAM a mis en place en parallèle une IPSR et une opération d'urgence pour faire face à l'augmentation des besoins d'aide alimentaire. L'objectif pour 1999 était de faire face aux situations d'urgence, mais le PAM a reconnu la nécessité de trouver des solutions plus durables au problème du déplacement massif de civils. Le PAM a continué d'aider les populations les plus vulnérables, dans un cadre permettant de faire preuve de souplesse, en coordination avec d'autres organisations des Nations Unies et des partenaires d'exécution tels que des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. L'IPSR 10054.0, approuvée pour la période allant d'avril 2001 à juin 2002, portait sur 228 782 tonnes de vivres à l'intention de 1 040 000 bénéficiaires.
15. Au cours de l'année 2001, le PAM a distribué près de 10 500 tonnes de secours alimentaires par mois à environ 845 600 personnes, dont 477 600 femmes. Cet écart par rapport aux prévisions du nombre de bénéficiaires et des niveaux de distribution résulte des problèmes de sécurité, de logistique et d'approvisionnement, qui ont contraint le PAM à cibler de plus en plus ses interventions d'aide alimentaire. Sur le nombre total de bénéficiaires, la moitié environ étaient des PDI et des résidents vulnérables ciblés pour les distributions générales de rations de secours, et un quart des personnes souffrant de malnutrition modérée ou grave qui fréquentaient des centres d'alimentation thérapeutique. D'autres groupes vulnérables ont bénéficié d'une aide dans le cadre de programmes d'alimentation institutionnels. Le reste des ressources a permis de distribuer des rations aux rapatriés et aux participants aux programmes de réinsertion vivres-contre-travail.
16. L'aide alimentaire du PAM et l'aide d'autres organisations humanitaires ont contribué à une amélioration et à une stabilisation générales de la situation dans les zones d'intervention en Angola. Les taux de malnutrition, calculés par l'UNICEF Angola à partir des chiffres fournis par les ONG, ont baissé:
 - de 10 à 5 pour cent à Huambo (mai 2000–mai 2001);
 - de 32 à 3 pour cent à Malange (juin 1999–mai 2001);
 - de 46 à 13 pour cent à Camacupa (mars–août 2001);



- de 11 à 6 pour cent à Balumbo-Benguela (mars–septembre 2001);
- de 6 à 3 pour cent à Cubal-Benguela (février–août 2001).

Ils ont continué de se stabiliser:

- de 7 à 5 pour cent dans la ville de Uige (mai 2000–mars 2001);
- de 6 à 4 pour cent dans la localité de Moxico (décembre 1999–mars 2001).

Politiques et programmes du gouvernement

17. En 1999, les autorités angolaises se sont engagées à installer temporairement les PDI sur des terres agricoles productives. Cette politique a été difficile à mettre en œuvre en raison de la disponibilité limitée de terres arables et déminées ainsi que de semences et d'outils, mais le gouvernement n'en a pas moins continué à l'appliquer. Les normes opérationnelles minimales de la politique de réinstallation ont été insérées au décret relatif aux "Règles applicables à la réinstallation des PDI" d'octobre 2000. On estime que depuis 1998, approximativement 480 000 PDI ont été réinstallées à titre temporaire ou permanent, dont environ 180 000 en 2001. La moitié des activités de réinstallation ont suivi ces règles, et cette proportion s'accroît, atteignant 70 pour cent au cours du second semestre de 2001.

Contributions indirectes

18. Le gouvernement continuera à fournir du carburant Jet A-1 subventionné à hauteur de 85 pour cent du prix du marché. Les autres contributions attendues du gouvernement sont l'exonération des taxes d'atterrissage, de stationnement et de navigation, ainsi que des taxes d'aéroport pour les passagers et le fret. Si l'intégralité des ressources de l'IPSR 10054.1 sont fournies pour toute la durée du projet (18 mois), les contributions indirectes du gouvernement se chiffreront à 67,5 millions de dollars, dont 45,4 millions de dollars pour le carburant jet, 6,39 millions de dollars d'exonération des taxes d'atterrissage et de stationnement et 15,7 millions de dollars d'exonération des taxes de navigation. Ces contributions indirectes sont liées au volume de l'aide fournie dans le pays, ce qui explique la baisse des contributions en 2001 par rapport à l'année précédente. Le gouvernement met aussi à disposition des aires d'entreposage dans plusieurs provinces. Le gouvernement devrait honorer l'obligation contractée de rembourser les redevances portuaires perçues sur les importations de produits alimentaires par le PAM, estimées à 3,8 millions de dollars pour l'IPSR 10054.1.

**TABLEAU 1: CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU GOUVERNEMENT À L'IPSR 10054.1
(en millions de dollars)**

| Année | Total | Jet A-1 | Atterrissage/ stationnement | Taxes navigation | Taxes portuaires |
|-------------|-------------|---------|--------------------------------|------------------|------------------|
| 1998 | 3,6 | 1,9 | 0,70 | 0 | 1 |
| 1999 | 9,3 | 6,3 | 1,45 | 0 | 1,56 |
| 2000 | 29,9 | 19,3 | 2,90 | 5,6 | 1,06 |
| 2001 (est.) | 18,6 | 12,6 | 1,30 | 3,2 | 1,51 |



Contributions directes

19. En octobre 1999, le gouvernement a officiellement confirmé une contribution de 3 millions de dollars, versée en février 2001, qui a servi à acheter des produits alimentaires sur place. Le gouvernement a fait savoir qu'il entendait faire une autre contribution de 2 millions de dollars qui pourrait être débloquée avant ou pendant l'exécution de l'IPSR 10054.1. Le PAM et d'autres organisations humanitaires et donateurs poursuivent leurs activités de sensibilisation du gouvernement pour qu'il apporte d'autres contributions directes à l'intervention et aux programmes d'aide humanitaire, par exemple en apportant un appui aux cas vulnérables socialement.

Programme national d'aide humanitaire d'urgence

20. En juillet 1999, le gouvernement a créé une Commission interministérielle de l'aide humanitaire. La commission a annoncé le lancement d'un programme national d'aide humanitaire d'urgence, doté d'un budget de 55,5 millions de dollars, en deux phases: la phase I (21,5 millions de dollars) porte sur l'achat et le transport des produits alimentaires et des autres articles requis urgemment; la phase II (34 millions de dollars) comprend la réinstallation des PDI et la distribution de terres, de semences et d'outils. Les fonds de la première phase et environ la moitié de ceux de la deuxième ont déjà été affectés, soit 38 millions de dollars au total, mais on manque d'informations fiables en ce qui concerne leur utilisation.
21. Le gouvernement a pris un autre engagement important en créant le Fonds pour la paix et la réconciliation nationale, en faveur de la réinsertion des anciens combattants de l'UNITA, d'un montant initial de 20 millions de dollars.

Aide aux victimes des inondations

22. En avril 2001, des pluies torrentielles se sont abattues sur les provinces de Namibe et Cunene, dans le sud-ouest du pays. Le gouvernement a dégagé 11,5 millions de dollars pour secourir les victimes. Le PAM a fourni, à l'appui des initiatives du gouvernement, 688 tonnes de produits alimentaires pour les 32 000 victimes des inondations en avril. Le PAM continue de venir en aide à 650 ménages très vulnérables victimes des inondations dans le cadre de programmes VCT.

Justification

23. Avec la poursuite du conflit dans de nombreuses régions, il est probable que le nombre des rapatriements et des réinstallations soit relativement limité à court terme, et beaucoup de gens dépendront désormais des programmes d'aide.
24. La persistance des combats, le manque d'intrants agricoles et les possibilités réduites de trouver un emploi rémunéré en dehors des activités agricoles vont accroître les niveaux de vulnérabilité l'an prochain. Le conflit de faible intensité qui a caractérisé l'an dernier devrait se poursuivre, voire s'aggraver, selon les milieux humanitaires participant au processus d'appel commun pour 2002, et provoquer une augmentation de l'effectif total confirmé des PDI. La restriction de l'accès à de meilleures terres arables et la stagnation actuelle de l'économie dans les provinces continueront de réduire la capacité des PDI à s'intégrer dans les économies locales. Même ceux qui ont pu se réinstaller auront besoin d'une aide au départ, jusqu'à la récolte du premier trimestre 2003.



STRATEGIES ET OBJECTIFS

25. L'approche adoptée pour la présente IPSR (10054.0) consiste à assurer une souplesse opérationnelle et un meilleur ciblage de l'aide alimentaire par les moyens suivants: i) des distributions gratuites limitées dans le temps, destinées principalement aux nouvelles PDI, et la réduction progressive de l'aide aux bénéficiaires les plus anciens en fonction des évaluations de la vulnérabilité; ii) des programmes à l'intention des groupes vulnérables ciblés, y compris des composantes portant sur l'alimentation thérapeutique et complémentaire; et iii) un appui aux activités de réinsertion et de réinstallation visant à favoriser l'autosuffisance par le biais des activités VCT/VPA.
26. En 2001, la situation en constante évolution en Angola a confirmé la nécessité de poursuivre une stratégie souple, telle que définie pour l'IPSR en cours. La nouvelle IPSR conservera donc la même approche, mais tiendra compte de l'aggravation de la situation humanitaire prévue dans l'analyse faite dans le cadre du processus d'appel commun pour 2002, dont témoigne l'augmentation générale du nombre des bénéficiaires. La stratégie a été révisée afin de prendre en compte les recommandations de la mission d'évaluation du PAM menée en octobre 2001, notamment l'utilisation d'un cadre logique et l'élargissement du concept de redressement pour inclure la création d'actifs au sein de la population. Une stratégie basée sur les besoins a été proposée pour les interventions avec deux grands objectifs: sauver des vies et créer des actifs.
27. La nouvelle stratégie de l'IPSR peut se résumer à une combinaison souple de programmes de secours et de redressement: aide d'urgence et redressement le cas échéant. Le PAM poursuivra sa stratégie visant à sauver des vies humaines moyennant la distribution gratuite de vivres et l'appui aux activités d'autosuffisance et de redressement par le biais de la création d'actifs chaque fois que cela sera possible. Le rapport entre ces deux types d'intervention variera selon les régions en fonction de la situation, des capacités, de la sécurité et de la vulnérabilité.

Ciblage

28. Pour mieux comprendre les buts de la stratégie de l'IPSR, l'approche du cadre logique a été utilisée au stade de la conception. Des objectifs clairs et des indicateurs mesurables permettent une meilleure exécution des activités sur le terrain et une intervention concertée, ainsi qu'un suivi et une évaluation plus efficaces. En mettant l'accent sur la vulnérabilité, le PAM pourra cibler et classer les bénéficiaires de manière plus précise. Les chiffres de planification donnés pour chaque catégorie de bénéficiaires dans le présent document sont donc provisoires, et ne seront pas utilisés comme indicateurs de performance. Le suivi sera axé sur l'impact des activités de redressement dans l'intervention du PAM, les tendances prévues servant d'indicateur de réussite.
29. Le ciblage des bénéficiaires et l'examen régulier des besoins seront améliorés grâce à: i) un système d'évaluation amélioré de la vulnérabilité; ii) un système d'enregistrement renforcé pour pouvoir vérifier régulièrement le nombre des bénéficiaires; et iii) un système de suivi et d'évaluation plus élaboré intégrant des indicateurs mesurables et vérifiables au stade de la conception.
30. Un nouveau système d'enregistrement a été mis en place au niveau provincial en février 2001, avec l'aide et les conseils du groupe de travail interinstitutions (Nations Unies et ONG) chargé du ciblage créé au début de 2000. Compte tenu de son efficacité et de son utilité, ce groupe spécial, aujourd'hui dénommé le sous-groupe de l'analyse de la vulnérabilité, est devenu un instrument opérationnel permanent dirigé par le PAM. Le



système d'enregistrement amélioré a facilité l'intégration des opérations avec les autres organisations. Le système devrait être informatisé durant l'exécution de l'IPSR 10054.1.

31. Des groupes intersectoriels d'évaluation de la vulnérabilité dirigés par l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) continueront de procéder régulièrement à des évaluations aux échelons national et provincial. Le PAM a mis en poste des contrôleurs ACV dans tous les bureaux auxiliaires pour recueillir des informations sur un ensemble d'indicateurs de la sécurité alimentaire —notamment sur la sécurité, les déplacements de population, la production agricole, les activités commerciales et les prix, ainsi que la nutrition. Ces informations sont analysées en collaboration avec les gouvernements provinciaux et d'autres institutions humanitaires et sont publiées régulièrement dans le *Bulletin de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire* du PAM. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires est un autre mécanisme d'importance majeure; elle a lieu tous les ans à l'échelon national avec la participation du gouvernement et de certains donateurs. Le PAM et la communauté des organisations humanitaires peuvent ainsi prévoir, géographiquement, les pénuries et l'insécurité alimentaires. Des évaluations interorganisations des moyens de subsistance devraient démarrer en 2002, à l'appui des efforts entrepris dans le cadre de l'IPSR pour améliorer le ciblage dans les communautés locales. Les diagnostics interorganisations réguliers des besoins se poursuivront.

Les besoins des bénéficiaires

32. En 2002, les déplacements devraient se poursuivre à peu près au même rythme qu'en 2001. Au titre de la présente IPSR, le PAM apportera une aide à 1 160 000 bénéficiaires, dont 734 500 femmes, soit 63 pour cent. Par rapport au nombre de bénéficiaires de l'IPSR en cours (1 040 000), il s'agit d'une augmentation de 11,5 pour cent, qui s'explique par l'aggravation de la situation humanitaire. Les autres sources de l'aide alimentaire seront notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avec 28 000 bénéficiaires, l'aide directe du gouvernement et d'éventuels dons bilatéraux des ONG et du gouvernement. Le PAM maintient les contacts afin d'assurer la meilleure coordination possible entre les diverses filières de l'aide, d'éviter le double emploi et d'optimiser l'impact et l'efficacité. Le PAM reste le chef de file en ce qui concerne l'aide alimentaire.
33. Les mécanismes de survie dont disposent une population sont très variables selon les saisons. En période de soudure par exemple, on constate une augmentation du nombre de patients qui reçoivent une alimentation complémentaire ou thérapeutique et une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des communautés. Les évaluations régulières de la situation après la récolte, pendant la période de soudure et avant la récolte sont utiles pour analyser les besoins des bénéficiaires du PAM.
34. La prochaine mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires, qui doit avoir lieu en avril/mai 2002, aidera à affiner les opérations du PAM dans le cadre de l'IPSR. Elle fournira des estimations à jour de l'état des récoltes, de la production locale et des importations. Les résultats permettront une meilleure compréhension des bénéficiaires et des problèmes durant la campagne 2002—2003.

Rôle de l'aide alimentaire

35. L'aide alimentaire est une composante nécessaire des stratégies d'aide humanitaire en Angola en raison de la grave pénurie de produits alimentaires. De très nombreuses personnes ont un besoin immédiat de vivres et risquent de souffrir de malnutrition, voire de mourir de faim. Même si l'on parvient à adopter des stratégies davantage orientées vers le redressement, il est très probable que les pénuries alimentaires se poursuivront jusqu'à ce



que des programmes de réinstallation agricole permettent de répondre plus efficacement aux besoins alimentaires de la population.

Modalités de l'intervention

36. La crise angolaise est chronique et complexe. Dans certaines régions, les PDI continuent d'affluer en grand nombre tandis qu'une relative stabilité règne dans d'autres régions. Reconnaissant que les bouleversements actuels ont touché avec plus ou moins d'intensité les différentes zones, une stratégie d'aide alimentaire souple sera adoptée pour faire face aux situations d'urgence et de redressement. Les interventions seront fondées sur les évaluations de la vulnérabilité des PDI et des résidents, car le conflit a amoindri la capacité d'autosuffisance d'un grand nombre de ces derniers.
37. L'approche du PAM est ciblée en fonction des besoins pour les interventions de secours, participative et autociblée pour les programmes de redressement. Les évaluations de la vulnérabilité permettront d'analyser régulièrement les besoins et de procéder à la réorientation nécessaire de l'intervention. La mise en place et le perfectionnement du système d'enregistrement permettront une vérification adéquate des bénéficiaires. La collaboration avec des partenaires d'exécution internationaux établis de longue date ou locaux permettra d'assurer que des approches participatives et communautaires sont bien utilisées pour les activités de redressement.

Évaluation des risques

38. Cette nouvelle stratégie repose fondamentalement sur un suivi étroit de l'évolution de la situation. C'est là une tâche difficile, mais le PAM demeure résolu à fournir une aide bien ciblée pour un impact durable et positif. Grâce à ses nombreux bureaux auxiliaires situés dans seize provinces, avec une équipe chargée de l'évaluation de la vulnérabilité dans chacun d'eux, le PAM recueillera des informations et adaptera ses interventions en conséquence. Le cadre logique adopté au stade de la conception de l'IPSR permettra d'assurer un suivi plus systématique.
39. L'approche souple adoptée pour l'IPSR repose sur une série d'hypothèses, dont certaines ont peu de chances de se réaliser pleinement dans toutes les provinces pendant la période d'exécution. Les hypothèses retenues sont les suivantes: i) le gouvernement est tout acquis aux activités humanitaires, en particulier à la réinstallation des PDI; ii) des terres de qualité seront distribuées ou rendues accessibles en quantité suffisante pour que les PDI puissent produire de quoi satisfaire leurs besoins alimentaires; iii) la campagne de distribution de semences et d'outils sera réussie et les pluies seront suffisantes pour garantir une bonne récolte pendant les campagnes 2002–2003 et 2003–2004; iv) il y aura suffisamment de partenaires d'exécution; v) suffisamment d'articles non alimentaires complémentaires seront disponibles pour mettre rapidement en œuvre les programmes de redressement; et vi) on pourra accéder en toute sécurité aux populations qui ont besoin d'aide.
40. L'un des principaux facteurs de réussite sera la distribution des terres dans les zones sûres à des PDI qui pourront s'y réinstaller. La distribution de semences et autres intrants aux PDI et les activités de déminage sont d'importantes mesures complémentaires. La récente création d'un groupe d'intervention d'urgence de la FAO devrait contribuer à améliorer les services d'appui à l'agriculture.
41. Le PAM dépend de ses partenaires d'exécution pour la plupart de ses programmes d'aide d'urgence et de redressement. Il n'y a pas actuellement suffisamment de partenaires compétents dans certaines provinces notamment pour les activités de redressement. Le PAM favorisera l'expansion des activités en veillant au renforcement des capacités des



partenaires au niveau provincial par le biais de la formation aux divers aspects de la programmation, notamment aux approches communautaires participatives pour l'identification, la conception et l'exécution des projets et la prise en compte des questions de parité, conformément aux Engagements du PAM en faveur des femmes. La disponibilité des apports non alimentaires pour compléter les ressources des partenaires d'exécution sera également cruciale pour la mise en œuvre de ces programmes et a été dûment prévue au budget.

Objectifs

42. Le but à long terme de l'intervention du PAM en Angola pour 2002–2003 est de contribuer à restaurer les moyens de subsistance durables des PDI et des résidents vulnérables.
43. Pour y parvenir, les objectifs immédiats sont tout d'abord de sauver des vies en répondant aux besoins alimentaires essentiels des segments les plus vulnérables de la population et d'assurer un état nutritionnel adéquat dans la population cible, puis de contribuer à renforcer la capacité de la population cible à parvenir à la sécurité alimentaire en créant un capital humain et des actifs physiques. L'accent mis sur ces compétences permettra d'élargir les possibilités futures de mise en place de mécanismes de survie fondés sur la création de revenus.

PLAN D'EXECUTION

Principales composantes du programme

44. L'aide du PAM sera ciblée de la manière suivante:
 - secours d'urgence par le biais de distributions de produits alimentaires et de programmes axés sur la vulnérabilité;
 - mesures de redressement basées sur des activités VCT/VPA.

Bénéficiaires, besoins, choix des activités et assortiment alimentaire

Secours prolongés

45. Par des mesures d'urgence reposant sur des distributions de produits alimentaires, le PAM ciblera les personnes nouvellement déplacées et les résidents vulnérables, et ceux qui remplissent les conditions voulues pour bénéficier de la distribution générale de produits alimentaires au titre de l'IPSR en cours, identifiés par une évaluation de leur vulnérabilité compte tenu de leur besoin d'une aide supplémentaire. Le PAM poursuivra son aide aux réfugiés, conformément au mémorandum d'accord local signé avec le HCR. Il est prévu que 375 980 bénéficiaires directs, dont 242 000 femmes, soit 64 pour cent, recevront 109 777 tonnes de produits alimentaires. Les besoins des réfugiés sont inclus dans la composante secours de l'IPSR.
46. On considérera comme des personnes nouvellement déplacées ceux qui ont été déplacés et enregistrés depuis la campagne 2001–2002 (septembre–novembre 2001, selon la région), dont les chances de récolte en 2002 sont compromises. Presque toutes ces personnes nouvellement déplacées sont totalement tributaires de l'aide alimentaire, n'ayant aucun autre moyen de survie, et ne seront pas en mesure d'élaborer des stratégies de subsistance, tout au moins jusqu'à la première grande récolte (avril–mai 2003), dans



l'hypothèse où des terres agricoles seront mises à leur disposition à temps pour la campagne de semis 2002–2003 (septembre–novembre 2002). Elles auront donc droit à une ration complète de 2 100 kilocalories. Les PDI nouvellement arrivées reçoivent une aide d'urgence pendant au maximum deux campagnes agricoles. Le cas échéant, la population qui reçoit une aide sera encouragée à entreprendre des activités de redressement à la première occasion. D'ici là, la plupart de ces personnes déplacées devraient avoir trouvé des moyens de subsistance, y compris des activités agricoles et des emplois saisonniers. Si elles n'ont pas lancé des activités de redressement ou ne sont pas devenues autosuffisantes, elles n'auront plus droit à une aide d'urgence sauf recommandation contraire à l'issue d'une évaluation de la vulnérabilité —dans les cas vérifiés d'insécurité alimentaire qui se prolonge, d'absence de conditions permettant l'autosuffisance, d'impossibilité de procéder à des activités de redressement durables ou de mauvaise récolte.

47. Par des mesures d'urgence reposant sur des interventions nutritionnelles et d'alimentation des groupes vulnérables, le PAM aidera:
- les personnes souffrant de malnutrition grave dans les centres d'alimentation thérapeutique;
 - les personnes qui souffrent de malnutrition modérée dans les centres d'alimentation complémentaire;
 - un soignant par enfant fréquentant un centre d'alimentation thérapeutique;
 - les familles des enfants qui fréquentent un centre d'alimentation complémentaire dans certaines provinces (intervention saisonnière pendant la période de soudure);
 - les malades en cours de traitement pour la pellagre, la lèpre, la tuberculose ou la trypanosomiase;
 - les personnes exposées au risque de malnutrition, notamment les personnes nouvellement déplacées dans des camps de transit ayant des cantines communautaires; cette catégorie devrait recevoir quelque 57 006 tonnes de produits alimentaires pour 240 465 bénéficiaires directs et indirects, dont 156 000 femmes et filles, soit 65 pour cent.
48. Les personnes souffrant de malnutrition grave ou modérée fréquentant les centres d'alimentation thérapeutique ou complémentaire comprendront les enfants présélectionnés de moins de 5 ans et les femmes enceintes et mères allaitantes exposées au risque de malnutrition. En cas de malnutrition aiguë, ceux de plus de 5 ans recevront une aide.
49. Un soignant par enfant fréquentant un centre d'alimentation thérapeutique recevra des rations individuelles composées de produits facilement cuisinés à titre d'aide pendant qu'il accompagne l'enfant malade.
50. Les familles des enfants qui fréquentent les centres d'alimentation complémentaire recevront des rations pendant la période de soudure pour maintenir leur état nutritionnel et assurer un apport nutritionnel approprié aux enfants après qu'ils aient quitté le centre. Conformément à la recommandation du sous-groupe de la nutrition, cette intervention sera saisonnière et ne concernera que certaines provinces choisies d'après les évaluations périodiques de la vulnérabilité, et ne sera destinée qu'aux familles ne bénéficiant d'aucune autre forme d'aide.
51. Les enfants de moins de 5 ans exposés au risque de malnutrition bénéficieront d'un programme autociblé de cantines mobiles. Ce programme, qui sera mis en œuvre cette année en coordination avec l'UNICEF et le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion, prévoit le renforcement des capacités des partenaires d'exécution. Il reposera sur un système d'aiguillage utilisant comme indicateurs de base le tour de bras.



Redressement à un stade précoce

52. Des mesures de redressement basées sur des activités VCT/VPA autociblées seront mises en œuvre au plus tôt par le PAM à l'intention des familles vulnérables ne remplissant pas les conditions pour participer aux distributions de secours alimentaires dans les zones évaluées comme étant des zones d'insécurité alimentaire, dans les cas de réinstallation ou de retour conformément aux normes fixées. L'objectif est d'aider les communautés à se constituer un capital humain et des actifs physiques, qui soient durables et transportables. Une attention particulière sera portée au besoins des femmes en matière de formation et d'amélioration des compétences. Le PAM collaborera avec les partenaires d'exécution pour créer un capital humain et encourager l'introduction de pratiques respectueuses de l'environnement. Le PAM agira par l'intermédiaire de partenaires qui ont la capacité d'entreprendre des activités VCT, telles que le reboisement communal, la protection des semences et les systèmes d'irrigation et de conservation de l'eau, et des activités VPA telles que la sensibilisation au VIH/SIDA, les campagnes de vaccination, la formation professionnelle pour les femmes, la formation sanitaire et nutritionnelle pour les mères allaitantes ainsi que la formation et le soutien technique agricoles. Il est prévu que 50 300 ménages, soit 251 500 bénéficiaires indirects, dont 155 500 femmes (62 pour cent), recevront 60 838 tonnes d'aide alimentaire au titre de cette catégorie d'activité.
53. Par des mesures de redressement mises en œuvre au plus tôt en faveur des rapatriés et des PDI réinstallées conformément aux normes fixées, le PAM répondra aux besoins de ces populations pendant une période de temps limitée afin de leur permettre de se consacrer à des activités de reconstruction telles que la préparation du sol, les semis et la construction d'habitations. Une aide complète leur sera fournie pendant la période de réinstallation, qui ne devrait généralement pas dépasser douze mois, afin que ces personnes parviennent à un niveau d'autosuffisance adéquat. Le colis de réinstallation sera distribué tous les mois. Un partenaire d'exécution supervisera et suivra les travaux, apportant une aide le cas échéant. Cet appui aidera les bénéficiaires à devenir autosuffisants, et devrait s'inscrire dans un module plus vaste d'assistance à la réinstallation, comprenant la fourniture d'articles non alimentaires et de services essentiels. Après la première récolte, l'unité ACV évaluera la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et formulera des recommandations sur la nécessité de poursuivre ou non l'aide. On estime que 291 015 personnes, dont 181 000 femmes (62 pour cent), seront réinstallées conformément aux normes établies, 77 977 tonnes de produits alimentaires étant fournies.
54. Conformément à ses Engagements en faveur des femmes et à sa politique générale visant l'égalité entre hommes et femmes, le PAM veillera constamment à ce que les femmes soient représentées dans tous les volets de l'intervention, et notamment les programmes de gestion et de distribution des produits alimentaires. Il s'efforcera d'acheminer la plus grande partie de son aide directement par l'intermédiaire des femmes, qui constituent 65 pour cent des bénéficiaires. Les femmes participeront à l'identification des activités VCT/VPA communautaires, et le PAM demandera formellement dans tout memorandum d'accord signé avec un partenaire d'exécution que les femmes aient la maîtrise d'au moins 50 pour cent des actifs physiques ou humains. La priorité sera donnée aux activités VCT/VPA qui aident les femmes dans la collecte de l'eau et du bois de feu, afin de multiplier les options s'offrant à elles en matière d'activités génératrices de revenus.
55. Une ration spéciale sera distribuée à titre de stratégie préventive dans la zone où la pellagre est endémique (province de Bie); elle comportera une plus grande quantité de mélange maïs-soja et de poisson afin d'assurer une teneur en niacine plus élevée dans l'alimentation. Le poisson sera acheté sur place et distribué à Kuito en fonction des disponibilités. Le bureau du PAM en Angola étudiera la faisabilité d'enrichir temporairement le maïs avec des micronutriments dans le cadre d'un projet local de



meunerie. La solution à long terme consiste à faire accepter des cultures comme l'arachide. L'UNICEF est convenu de mettre à disposition les fortifiants requis. Outre un traitement médical, les personnes atteintes de pellagre continueront à recevoir une ration familiale à forte teneur en niacine. Les soignants et les nouveaux arrivants dans les centres de transit ou d'accueil recevront des rations spéciales. Là où le maïs n'est pas consommé comme produit alimentaire de base (ce qui est le cas dans les provinces septentrionales), le PAM envisagera la possibilité de l'échanger contre du manioc, ce qui stimulera la production locale.

Dispositions institutionnelles, choix des partenaires et coordination

56. Le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion est le principal organisme public responsable de la coordination d'ensemble; avec le coordonateur de l'aide humanitaire, il préside le Groupe national de coordination de l'action humanitaire. Ce groupe a été créé en février 1995 afin d'assurer le suivi de l'ensemble de l'intervention humanitaire en Angola, de définir les politiques et stratégies à suivre pour une mise en œuvre efficace et de trouver des solutions aux différents problèmes qui se posent. Des sous-groupes, au niveau national, lui fournissent des contributions techniques. Ce système est reproduit au niveau provincial.
57. En 2001, une unité technique a été créée au sein du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion afin de coordonner l'exécution de l'IPSR avec le PAM. Le Programme travaille directement avec les ministères de la santé, de la planification, de l'agriculture et de l'éducation, en général en partenariat, localement, avec une ONG.
58. Le PAM continuera à présider le groupe de coordination de l'aide alimentaire en Angola, qui comprend des ONG, les organisations des Nations Unies concernées et des donateurs. Ce groupe est chargé d'examiner l'exécution du programme, les dispositions prises en matière de logistique, l'information et les enquêtes sur la nutrition, la disponibilité des produits alimentaires et la situation des sources d'approvisionnement. Le PAM continuera à présider les sous-groupes chargés de l'analyse de la vulnérabilité, à Luanda et dans les provinces.
59. En raison des moyens limités du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion, le PAM continuera à coordonner les opérations logistiques en Angola.
60. Comme par le passé, le PAM aura des ONG comme partenaires d'exécution. Le PAM travaille déjà avec plus de 130 ONG nationales et internationales dans tout le pays. Dans les zones où il n'existe pas de partenaires adaptés, il envisagera la possibilité de procéder à une distribution directe, comme cela est déjà le cas à Saurimo et Negage. Le PAM contribuera aussi au renforcement des capacités et à la fourniture de l'assistance technique et des articles non alimentaires pour l'intervention de redressement précoce dont les coûts seront imputés sous la rubrique Autres coûts opérationnels directs.
61. Les partenaires d'exécution sont choisis en fonction de leur efficacité opérationnelle et de leur rapport coût/efficacité en ce qui concerne leurs effectifs, leurs ressources ainsi que leur aptitude à mobiliser des fonds additionnels pour financer les dépenses de démarrage, de suivi et d'établissement des rapports.
62. Le PAM continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le HCR, le PNUD, la FAO et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Afin d'optimiser les effets de son aide alimentaire, le PAM se concertera avec ses partenaires pour fournir les articles non alimentaires tels que des logements, des installations d'approvisionnement et d'assainissement des eaux, des instruments de cuisine, des médicaments, des semences, des outils et des aliments thérapeutiques. Le PAM s'efforcera d'établir des partenariats avec



les institutions du système des Nations Unies pour la réinstallation ou le rapatriement et l'exécution d'activités de redressement précoce visant à créer un capital humain féminin. Des alliances de ce type ont été mises en place notamment avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF pour les campagnes de vaccination et de sensibilisation au VIH/SIDA, les soins aux mères et aux enfants et l'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes, avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour les questions de santé et de reproduction des femmes, avec la FAO pour la sécurité alimentaire et avec le HCR pour l'aide aux réfugiés.

Renforcement des capacités

63. Le bureau de pays travaille en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion aux échelons national et provincial, et avec les ONG nationales et internationales qui sont ses partenaires d'exécution, pour renforcer les capacités, en formant du personnel de contrepartie, dans les domaines de la gestion des opérations, notamment l'évaluation des besoins, l'enregistrement et la vérification, l'établissement des rapports, la manutention et la distribution des produits alimentaires. La priorité sera donnée notamment à la participation des communautés, à la participation des femmes et aux activités de redressement. La formation en matière de gestion des projets alimentaires et de nutrition permettra de mettre en œuvre les recommandations du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion ainsi que de l'UNICEF concernant l'utilisation des cantines communautaires comme système d'aiguillage vers les programmes de nutrition.
64. Au titre des autres coûts opérationnels directs, une réserve a été prévue pour les activités suivantes de formation et de renforcement des capacités:
- procédures d'enregistrement/vérification et saisie des données;
 - gestion alimentaire, y compris l'entreposage et la manutention;
 - procédures de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports;
 - gestion des cantines communautaires, y compris préparation des repas, nutrition, santé et hygiène et dépistage en mesurant le tour de bras;
 - activités de redressement, par exemple les approches participatives communautaires mettant l'accent sur le rôle des femmes, les pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien technique pour l'exécution des projets.

Dispositions logistiques

65. Le PAM réceptionnera ses cargaisons humanitaires dans les trois principaux ports de mer angolais: Luanda (40 pour cent), Lobito (45 pour cent) et Namibe (15 pour cent). Dans la mesure du possible, les produits acheminés vers les points de livraison avancés à l'intérieur du pays partiront directement des ports afin de réduire les coûts le plus possible.
66. Le PAM exploite des entrepôts de base et des centres de transit situés à Luanda, Lobito et Lubango. Ils sont loués sur la base d'un contrat commercial; leur capacité actuelle est de 19 000 tonnes à Luanda, 21 000 tonnes à Lobito et 6 000 tonnes à Lubango. L'espace d'entreposage dans les 12 bureaux auxiliaires du PAM dans les provinces est soit loué sur la base d'un contrat commercial soit mis à disposition par le gouvernement. Le PAM maintient un stock de tentes d'entreposage qui peuvent être redéployées en cas d'augmentation des besoins dans les provinces.
67. En raison de l'insécurité et du mauvais état des routes, 60 pour cent des produits alimentaires ont été transportés par avion. Afin de réduire les coûts et de contribuer à la croissance du secteur du transport routier en Angola, le PAM s'efforcera, dans la mesure



où la situation de la sécurité le permet, d'expédier les produits alimentaires par la route jusqu'aux points de livraison avancés. Les provinces de Huambo et de Bie devraient recevoir 31 pour cent de la totalité des cargaisons. L'objectif du PAM est de livrer au moins 30 pour cent de leurs besoins par la route à partir de Lobito et de Lubango. Le PAM s'efforcera également d'accéder par la route à d'autres provinces, comme par exemple celles de Uige et de Zaire.

68. Les opérations aériennes seront organisées à partir de deux bases-relais principales situées à Luanda et à Lobito (Catumbela), et à partir d'une base à Lubango. Le bureau de pays examinera s'il convient d'ouvrir une base d'opérations aériennes à Namibe de préférence à Lubango. Les cargaisons seront transportées par une flotte composée de cinq Boeing 727, d'avions Hercules L-100 et d'un Buffalo DHC-5, choisis en fonction de l'état et de la longueur des pistes d'atterrissage.
69. Les bureaux auxiliaires du PAM dans les provinces, en collaboration avec les partenaires d'exécution, sont chargés d'expédier sans délai les produits alimentaires entre les points de livraison avancés et les sites de distribution. Les plus gros obstacles aux transports secondaires dans les provinces restent la sécurité et la pénurie de carburant. Le PAM est en pourparlers avec SONAGOL, une entreprise publique de fourniture et de distribution de carburants, afin que les allocations de carburants aux partenaires d'exécution et aux transporteurs soient prioritaires. Il est prévu de déréglementer le secteur de la commercialisation et de la distribution des carburants, ce qui devrait améliorer l'offre et les disponibilités.
70. Étant donné qu'il est nécessaire de transporter les secours humanitaires par avion vers la plupart des destinations, le coût du transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM) s'élève à 320 dollars par tonne. La mise en place du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) dans le bureau de pays permettra de vérifier de manière régulière et exhaustive les coûts TTEM et de procéder aux ajustements nécessaires dans les plus brefs délais.

Suivi, évaluation permanente et établissement des rapports

71. Dans le cadre de l'IPSR en cours, des efforts importants ont été déployés pour normaliser le système de suivi et d'établissement des rapports utilisé par les partenaires d'exécution et les bureaux auxiliaires. Des modèles de présentation des rapports et des listes de vérification ont été adoptés de sorte que les données sont recueillies de manière uniforme. Les informations sont ventilées par groupes de bénéficiaires et par sexe. Dans l'IPSR exécutée en 2002, l'amélioration du système de suivi et d'évaluation sera axée sur la collecte de données axées sur les effets directs de l'intervention. Ce travail s'appuiera sur la méthodologie du cadre logique au stade de la conception et sur les plans de travail des bureaux auxiliaires et des divers services, qui définissent déjà un ensemble d'indicateurs clés mesurables.
72. Dans toute la mesure possible, les informations sur les bénéficiaires communiquées par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM dans leurs rapports mensuels et trimestriels seront saisies dans une base de données centrale dans le bureau de pays, puis mises à la disposition de l'Unité ACV du PAM pour établir et mettre à jour des cartes.
73. Compte tenu de l'importance croissante de la composante réinsertion dans l'intervention, le PAM travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires d'exécution afin d'assurer un niveau suffisant de suivi et une amélioration des rapports. On obtiendra ainsi des informations sur la réinsertion et la création d'actifs, ainsi que sur leur impact dans les communautés ciblées.



74. Le PAM coordonnera ses activités avec ses partenaires d'exécution et les autres institutions du système des Nations Unies afin de mesurer l'impact de l'aide humanitaire. Des indicateurs présélectionnés, y compris ceux relatifs à l'état nutritionnel et à l'état de santé, seront comparés aux données de référence pour juger de l'efficacité des interventions du PAM.
75. Le PAM complétera les données obtenues par le suivi et dans les rapports par des informations qualitatives concernant ses opérations, recueillies auprès des communautés. Différents instruments, tels que des enquêtes nutritionnelles et des enquêtes après distribution, seront utilisés pour recueillir les données requises.

Achats locaux et impact sur les marchés

76. Pour assurer un suivi étroit des effets négatifs éventuels de l'aide alimentaire sur les marchés locaux, le PAM a mis au point un instrument qui permet de déterminer les zones où celle-ci risque de porter préjudice à la production et aux marchés. L'intervention sera ajustée en conséquence. L'Unité ACV publie régulièrement le Bulletin de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire qui contient des informations à jour sur la sécurité alimentaire et sur la disponibilité des produits alimentaires dans les districts. À l'aide du système de ciblage amélioré, le PAM continuera à aider principalement les familles qui n'ont aucun pouvoir d'achat, si bien que l'aide alimentaire n'aura que peu d'effets sur les prix du marché.
77. Depuis 1999, le bureau du PAM en Angola applique une politique d'approvisionnement reposant sur l'achat de produits locaux. Cette politique est cependant limitée par le très faible niveau de la production locale et l'irrégularité des disponibilités, qui sont la conséquence de l'insécurité généralisée et des mines terrestres. En 2001, le bureau du PAM en Angola a néanmoins acheté localement plus de 7 300 tonnes de maïs, millet, poisson séché et sel iodé dans le cadre de 20 contrats passés avec neuf fournisseurs.

Accès et évaluations de la sécurité

78. Étant donné que la guerre et les attaques de guérilleros continuent, le personnel et les biens du PAM sont constamment menacés par les effets des combats et de l'effondrement de l'ordre public. Les réserves alimentaires du PAM restent particulièrement exposées au pillage ou aux attaques et vols sur les routes.
79. Le bureau de pays applique les mesures de sécurité du régime commun des Nations Unies. Il dispose en outre d'un agent chargé de la sécurité, à plein temps, qui est responsable du dispositif de sécurité du PAM dans tous les bureaux.
80. Les dispositifs de sécurité des bureaux auxiliaires et des entrepôts centraux sont constamment révisés. Dans les entrepôts, l'éclairage est amélioré, les installations électriques modernisées et plusieurs génératrices sont en cours de remplacement. Là où les clôtures sont trop basses, on installe du fil de fer barbelé et des matériaux de clôture. La police protège la plupart des entrepôts provinciaux.
81. Les bureaux auxiliaires du PAM en province situés dans des zones très exposées telles que Uige, Luena, Kuito, Huambo et Malange ont été équipés pour la protection du personnel du PAM. Le PAM continuera à faire d'importants investissements pour entretenir son dispositif de communication, qui utilise la radio à très haute fréquence ou à haute fréquence ainsi que le courrier électronique fonctionnant par radio.



Stratégie de retrait

82. La stratégie de retrait est conditionnée par l'évolution de la situation politique et militaire. Dans les circonstances actuelles, le PAM prévoit de réduire progressivement ses opérations de secours et d'augmenter au contraire son appui aux activités de redressement. L'IPSR proposée représente les premières étapes de cette transition.
83. Les activités de plaidoyer auprès du gouvernement seront poursuivies en 2002 afin que les autorités prennent en charge les cas sociaux à long terme, notamment les orphelins et les personnes âgées. Le PAM fournira une assistance technique à l'unité technique du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion en vue d'élaborer un plan d'action détaillé assorti d'échéances précises.

Dispositions en cas d'imprévu

84. Un plan d'urgence avait été mis en place pour 2000–2001 au cas où la situation se détériorait encore. Un tel plan n'est pas jugé utile pour cette année. L'approche ciblée souple adoptée pour la présente IPSR, associée à l'ACV et au système d'enregistrement, permet de réagir rapidement en cas de besoin. Le scénario accepté par la communauté des organisations humanitaires pour 2002 est réaliste et tient déjà compte d'une légère détérioration de la situation. La durée relativement courte de l'IPSR permet de réévaluer régulièrement la situation et de procéder aux réajustements requis.

Budget et apports

Besoins au titre des apports non alimentaires

85. Le budget de l'IPSR figure aux annexes I et II. Les coûts opérationnels directs s'élèvent à 193 735 316 dollars, le coût total pour le PAM étant de 233 518 264 dollars. Les autres coûts opérationnels directs s'élèvent à 3 520 500 dollars. Pour le gouvernement, les coûts sont estimés à 67 500 000 dollars; ils comprennent le carburant subventionné et l'exonération des droits d'atterrissage et de stationnement. Le coût total du projet (PAM et gouvernement) s'élève par conséquent à 301 018 264 dollars.

Besoins en produits alimentaires

86. On estime qu'au total 305 598 tonnes de céréales, légumes secs, huile, mélange maïs-soja, sucre, sel et poisson séché seront nécessaires pour la période allant de juillet 2002 à décembre 2003, ainsi qu'il est indiqué au tableau 2 ci-dessous:

TABLEAU 2: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES PAR TYPE D'INTERVENTION

| | Céréales | Légumineuses | Huile | Mélange maïs-soja | Sucre | Sel | Poisson | Total (tonnes) |
|--------------|----------------|---------------|---------------|-------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Urgence | 121 718 | 13 682 | 10 625 | 15 064 | 2 916 | 1 538 | 1 239 | 166 783 |
| Redressement | 115 726 | 12 372 | 7 909 | 1 033 | 310 | 1 465 | 0 | 138 815 |
| Total | 237 444 | 26 054 | 18 534 | 16 097 | 3 226 | 3 003 | 1 239 | 305 598 |
| Mensuel | 13 191 | 1 447 | 1 030 | 894 | 179 | 167 | 69 | 16 978 |



RECOMMANDATION

87. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver la présente IPSR dans les limites du budget présenté aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

| | Quantité (tonnes) | Coût moyen par tonne | Valeur (dollars) |
|--|----------------------|-------------------------|---------------------|
| COÛTS POUR LE PAM | | | |
| A. Coûts opérationnels directs | | | |
| Produits ¹ | | | |
| – Maïs | 237 445 | 120 | 28 493 400 |
| – Haricots | 26 054 | 500 | 13 027 000 |
| – Huile | 18 535 | 650 | 12 047 750 |
| – Mélange maïs-soja | 16 097 | 280 | 4 507 160 |
| – Sucre | 3 226 | 265 | 854 890 |
| – Sel | 3 002 | 100 | 300 200 |
| – Poisson séché | 1 239 | 500 | 619 500 |
| Total, produits | 305 598 | | 59 849 900 |
| Transport extérieur | | | 32 433 348 |
| Total TTEM | | | 97 931 568 |
| Autres coûts opérationnels directs | | | 3 520 500 |
| Total, coûts opérationnels directs | | | 193 735 316 |
| B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails) | | | |
| Total, coûts d'appui directs | | | 22 886 450 |
| Total, coûts directs pour le PAM | | | 216 621 766 |
| C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs) | | | |
| Total partiel, coûts d'appui indirects | | | 16 896 498 |
| COÛT TOTAL POUR LE PAM | | | 233 518 264 |

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, peuvent varier en fonction des disponibilités.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Personnel**

| | |
|---|-------------------|
| Personnel international | 7 966 500 |
| Personnel international des services généraux | 142 500 |
| Fonctionnaires nationaux | 1 852 790 |
| Personnel national des services généraux | 6 077 710 |
| Volontaires des Nations Unies | 72 750 |
| Assistance temporaire | 1 062 000 |
| Heures supplémentaires | 88 600 |
| Incitations | 828 700 |
| Consultants internationaux | 95 000 |
| Voyages officiels du personnel | 760 000 |
| Formation et perfectionnement du personnel | 86 600 |
| Total partiel | 19 033 150 |

Dépenses de bureau et autres coûts récurrents

| | |
|---|------------------|
| Location de locaux | 624 600 |
| Services collectifs | 24 000 |
| Fournitures de bureau | 140 000 |
| Communication et services TI | 491 000 |
| Assurance | 62 500 |
| Réparation et entretien du matériel | 71 500 |
| Entretien des véhicules et coûts d'exploitation | 340 000 |
| Autres dépenses de bureau | 203 500 |
| Services des organisations des Nations Unies | 436 000 |
| Total partiel | 2 393 100 |

Matériel et autres dépenses fixes

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Véhicules | 717 500 |
| Matériel télécommunication/TI | 622 500 |
| Mobilier, outils et matériel | 120 200 |
| Total partiel | 1 460 200 |

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS | 22 886 450 |
|-------------------------------------|-------------------|



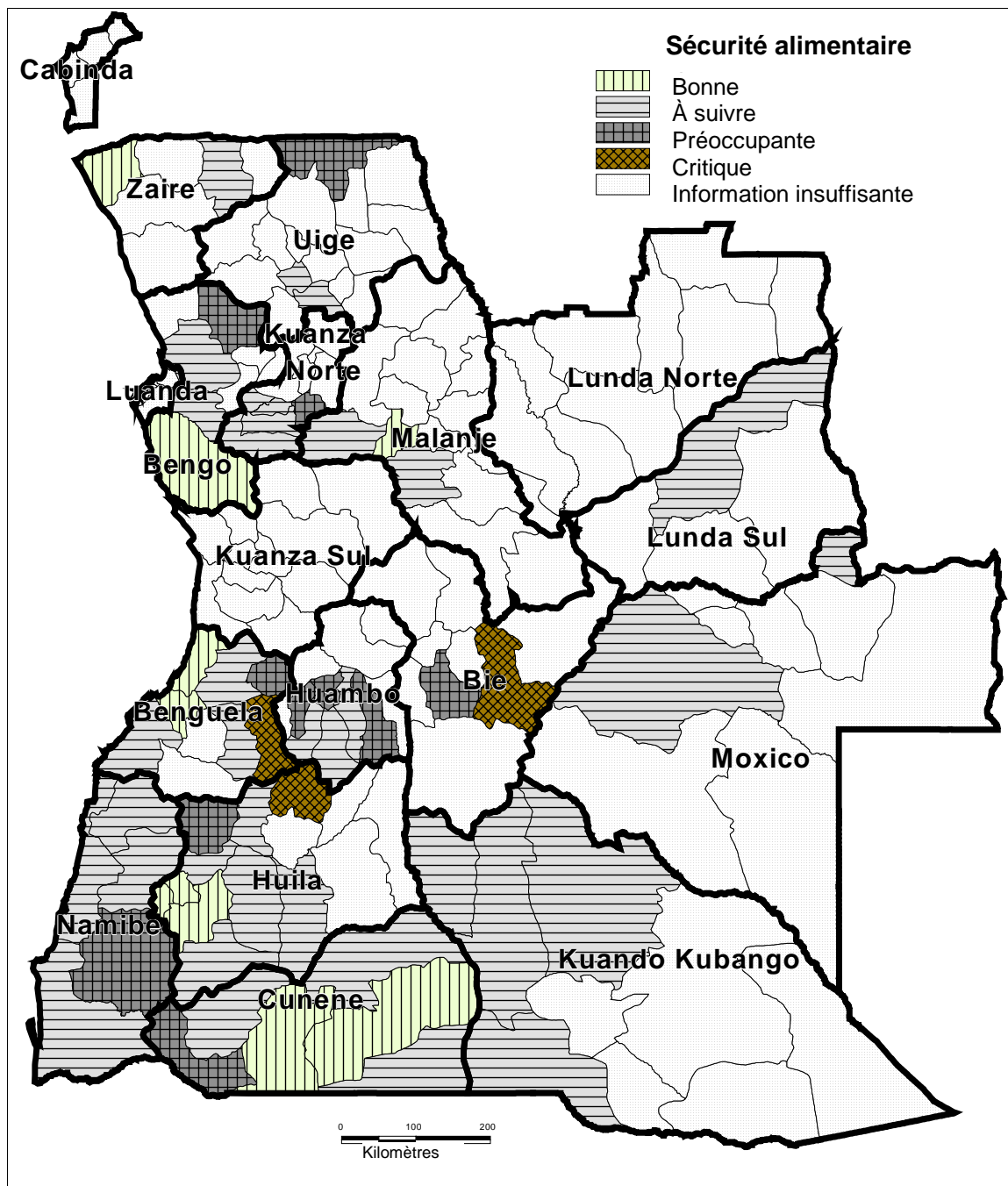
BÉNÉFICIAIRES, PAR TYPE D'AIDE, DE L'IPSR ANGOLA 10054.1 (JUILLET 2002-DÉCEMBRE 2003)

| ANGOLA | | | Bénéficiaires (estimés) | | | | | | Moyenne | Tonnages requis | | | | | | | |
|---|-----------------------------|---------|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|-----------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|----------------|------------------|
| Catégorie | Sous-cat. | Type | juill./sept. | oct./déc. | janv./mars | avril/juin | juill./sept. | oct./déc. | | Céréales | Légumineuses | Huile | Melange maïs-soja | Sucre | Sel | Total | Poisson |
| Distribution secours alimentaires URGENCE | Déplacés | N-PDI | 236 015 | 263 372 | 303 967 | 325 663 | 324 968 | 336 805 | 298 465 | 67 438 | 7 483 | 5 123 | 5 223 | 802 | 806 | 86 875 | 1 196,00 |
| | | A-PDI | 88 638 | 65 456 | 56 662 | 47 083 | 46 511 | 49 249 | 58 933 | 14 957 | 1 591 | 955 | 0 | 0 | 159 | 17 662 | |
| | Total partiel PDI | | 324 653 | 328 828 | 360 629 | 372 746 | 371 479 | 386 054 | 357 398 | 82 396 | 9 074 | 6 078 | 5 223 | 802 | 965 | 104 537 | |
| | Réfugiés | REF | 6 379 | 2 698 | 2 798 | 2 898 | 2 998 | 3 098 | 3 478 | 625 | 75 | 47 | 0 | 0 | 9 | 757 | |
| | Résidents | RES-V | 13 472 | 14 472 | 16 462 | 16 712 | 14 502 | 15 002 | 15 104 | 2 716 | 326 | 204 | 0 | 0 | 41 | 3 287 | |
| Total, distributions de secours alimentaires | | | 344 504 | 345 998 | 379 889 | 392 356 | 388 979 | 404 154 | 375 980 | 85 737 | 9 475 | 6 329 | 5 223 | 802 | 1 015 | 108 581 | |
| <i>Pourcentage</i> | | | | | | | | | <i>32,4%</i> | <i>35,9%</i> | | | | | | | |
| Programmes nutritionnels URGENCE | Programmes nutritionnels | CNS | 36 323 | 43 051 | 44 045 | 41 952 | 36 016 | 41 909 | 40 549 | 2 190 | 0 | 985 | 3 284 | 657 | 0 | 7 116 | Poisson 43,13 |
| | | CNT | 5 508 | 6 410 | 6 965 | 6 371 | 5 379 | 5 990 | 6 104 | 165 | 0 | 99 | 494 | 66 | 0 | 824 | |
| | | ACN-CNT | 5 718 | 6 750 | 7 185 | 6 661 | 5 689 | 6 380 | 6 397 | 1 382 | 173 | 104 | 173 | 52 | 17 | 1 900 | |
| | | RF-CNS | 0 | 166 602 | 171 048 | 0 | 0 | 162 524 | 83 362 | 17 013 | 2 132 | 1 410 | 2 966 | 675 | 225 | 24 421 | |
| | | CC-c | 61 823 | 71 487 | 70 284 | 60 920 | 59 090 | 67 968 | 65 262 | 7 048 | 881 | 1 057 | 1 762 | 352 | 176 | 11 277 | |
| | CC-a | 15 353 | 17 801 | 14 862 | 15 361 | 13 963 | 15 714 | 15 509 | 3 327 | 416 | 253 | 435 | 126 | 42 | 4 598 | | |
| | Total partiel nutritionnels | | 124 725 | 312 101 | 314 389 | 131 265 | 120 137 | 300 485 | 217 184 | 31 124 | 3 601 | 3 908 | 9 115 | 1 928 | 460 | 50 137 | |
| | Programmes sociaux | PM | 12 179 | 12 961 | 12 756 | 12 287 | 12 198 | 12 830 | 12 535 | 2 669 | 334 | 205 | 366 | 102 | 34 | 3 710 | |
| | | APM | 7 331 | 8 011 | 7 868 | 7 176 | 7 340 | 7 952 | 7 613 | 1 633 | 204 | 124 | 214 | 62 | 21 | 2 257 | |
| | | PEL-K | 4 000 | 2 000 | 500 | 2 500 | 4 000 | 2 000 | 2 500 | 446 | 54 | 47 | 108 | 18 | 7 | 681 | |
| PEL-C | | 900 | 625 | 375 | 625 | 900 | 375 | 633 | 108 | 14 | 12 | 38 | 5 | 2 | 178 | | |
| Total partiel sociaux | | 24 410 | 23 597 | 21 499 | 22 588 | 24 438 | 23 157 | 23 282 | 4 857 | 606 | 389 | 726 | 186 | 63 | 6 826 | | |
| Total groupes vulnérables | | | 149 135 | 335 698 | 335 888 | 153 853 | 144 575 | 323 642 | 240 465 | 35 981 | 4 207 | 4 296 | 9 841 | 2 114 | 523 | 56 963 | |
| <i>Pourcentage</i> | | | | | | | | | <i>20,7%</i> | <i>18,7%</i> | | | | | | | |
| Vivres-contre-travail et vivres pour la création d'actifs REDRESSEMENT | Volontaires | VOL | 21 813 | 22 350 | 22 960 | 22 076 | 22 255 | 22 585 | 22 340 | 4 825 | 483 | 302 | 0 | 0 | 60 | 5 670 | |
| | Agriculture | AS | 97 233 | 156 485 | 120 648 | 89 200 | 97 183 | 132 232 | 115 497 | 24 947 | 2 495 | 1 559 | 0 | 0 | 312 | 29 313 | |
| | Éducation | EF | 33 540 | 27 789 | 24 000 | 33 198 | 36 220 | 28 125 | 30 479 | 6 583 | 658 | 411 | 0 | 0 | 82 | 7 735 | |
| | Éducation enfants | EF-c | 40 099 | 29 929 | 35 489 | 41 259 | 41 399 | 41 329 | 38 251 | 4 131 | 516 | 620 | 1 033 | 310 | 103 | 6 713 | |
| | Santé | SAS | 31 343 | 27 768 | 24 268 | 28 002 | 34 185 | 27 588 | 28 859 | 6 234 | 623 | 390 | 0 | 0 | 78 | 7 324 | |
| | Autres | OA | 23 000 | 15 000 | 6 250 | 13 750 | 23 500 | 15 000 | 16 083 | 3 474 | 347 | 217 | 0 | 0 | 43 | 4 082 | |
| Total VCT | | | 247 029 | 279 321 | 233 615 | 227 484 | 254 742 | 266 859 | 251 508 | 50 195 | 5 123 | 3 499 | 1 033 | 310 | 679 | 60 838 | |
| <i>Pourcentage</i> | | | | | | | | | <i>21,7%</i> | <i>19,9%</i> | | | | | | | |
| Colis de réinst. (RST) | Réinstallation (RST) | N-RST | 175 507 | 225 666 | 222 706 | 180 822 | 136 767 | 129 188 | 178 443 | 45 289 | 4 818 | 2 891 | 0 | 0 | 482 | 53 479 | |
| | | A-RST | 97 479 | 97 479 | 96 879 | 89 479 | 141 645 | 152 479 | 112 573 | 20 243 | 2 432 | 1 520 | 0 | 0 | 304 | 24 498 | |
| Total RST | | | 272 986 | 323 145 | 319 585 | 270 301 | 278 412 | 281 667 | 291 016 | 65 532 | 7 250 | 4 411 | 0 | 0 | 786 | 77 977 | |
| <i>Pourcentage</i> | | | | | | | | | <i>25,1%</i> | <i>25,5%</i> | | | | | | | |
| | | | 1 013 654 | 1 284 162 | 1 268 977 | 1 043 994 | 1 066 708 | 1 276 322 | 1 158 970 | 237 444 | 26 054 | 18 534 | 16 097 | 3 226 | 3 003 | 304 359 | 1 239 |
| | | | | | | | | | Tonnage mensuel | Céréales | Légumineuses | Huile | Melange maïs-soja | Sucre | Sel | Total | Poisson |
| | | | | | | | | | | 13 191 | 1 447 | 1 030 | 894 | 179 | 167 | 16 909 | 69 |
| | | | | | | | | | | Céréales | Légumineuses | Huile | Melange maïs-soja | Sucre | Sel | Total | Poisson |



ANNEXE IV

CARTE DE LA VULNÉRABILITÉ (AOÛT - OCTOBRE 2001)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

| | |
|--------|---|
| ACV | Analyse et cartographie de la vulnérabilité |
| A-PDI | Personne déplacée auparavant |
| APM | Personne s'occupant des patients visés par les programmes médicaux |
| A-RST | Personne réinstallée auparavant |
| AS | Agriculture |
| CC-a | Cantine communautaire pour les personnes de plus de 5 ans |
| CC-c | Cantine communautaire pour les enfants de moins de 5 ans |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| CNS | Centre d'alimentation complémentaire |
| CNT | Centre d'alimentation thérapeutique |
| EF | Éducation |
| EF-c | Éducation enfants |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IPSR | Intervention prolongée de secours et de redressement |
| N-PDI | Personne nouvellement déplacée |
| N-RST | Personne nouvellement réinstallée |
| OA | Autres |
| OCHA | Bureau pour la coordination des affaires humanitaires |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PDI | Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays |
| PEL-C | Voir ci-après (Camacupa) |
| PEL-K | Distribution de rations alimentaires de secours à titre de stratégie préventive dans la zone où la pellagre est endémique (Kuito) |
| PM | Patients visés par les programmes médicaux |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| REF | Réfugiés |
| RES-V | Résidents vulnérables |
| RF-CNS | Soignant, centres d'alimentation complémentaire |
| RST | Réinstallation |
| SAS | Santé |



| | |
|--------|--|
| TTEM | Transport terrestre, entreposage et manutention |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNITA | Unité nationale pour l'indépendance totale de l'Angola |
| VCT | Vivres-contre-travail |
| VOL | Volontaires |
| VPA | Vivres pour la création d'actifs |
| WINGS | Système mondial et réseau d'information du PAM |

